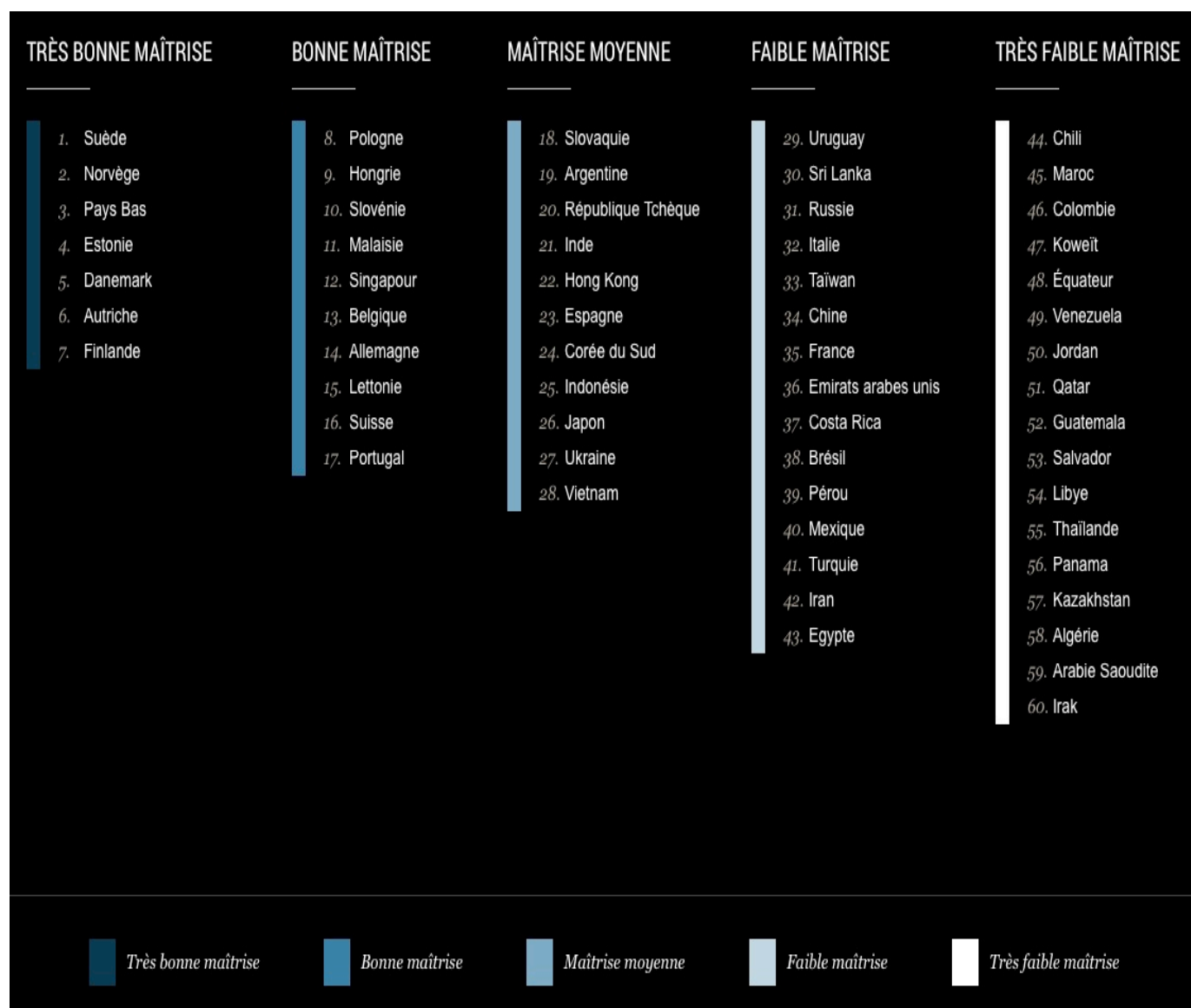


Améliorer le niveau d'anglais en France pour pallier le désavantage compétitif face à nos concurrents européens non anglophones

Janvier 2016

1. La France, dernière élève de la classe européenne en anglais

La France est classée 35ème sur 60 pays dont l'anglais n'est pas la langue maternelle, selon la dernière étude mondiale EF (Education First). Elle arrive en dernière position en Europe (Turquie exceptée), dans la catégorie « faible maîtrise ». Au niveau mondial, elle côtoie la Chine et les Emirats Arabes Unis, dont les compétences en anglais demeurent faibles au niveau professionnel.



Sans surprise, les pays du nord de l'Europe (Suède, Norvège, Pays-Bas, Danemark, Finlande) figurent dans le peloton de tête. Mais les pays d'Europe du Sud (Portugal, Espagne, Italie) sont mieux classés que la France. Plus largement, l'ensemble de nos concurrents directs (Allemagne, Belgique, Autriche, Pologne, Suisse, Hongrie) ont un meilleur niveau de maîtrise de l'anglais.



2. Le retard dans l'apprentissage de l'anglais constitue un frein au développement de nos PME.

Les causes de ce phénomène sont bien connues : la préférence pour l'écrit au sein du système scolaire, le doublage systématique en langue française à la télévision, l'absence d'évaluation systématique de l'anglais à l'étape du recrutement, ont pour effet de détourner de la pratique de l'anglais. 85% des élèves sortant du baccalauréat ont un niveau qui leur permet tout juste d'utiliser l'anglais en voyage.

La plupart des entreprises françaises n'attendent pas de compétences homogènes de la part des salariés qu'elles recrutent et n'ont pas de stratégie d'harmonisation du niveau d'anglais de leurs collaborateurs. Enfin, plusieurs études montrent que la faiblesse du niveau d'anglais à l'issue des études secondaires va de pair avec une défiance idéologique vis-à-vis de la mondialisation.

Il est frappant de constater qu'au cours des dernières années, le niveau d'anglais des Français a baissé contrairement à nos voisins européens non anglophones : en Espagne, par exemple, la maîtrise de l'anglais est en amélioration constante depuis 2007, grâce notamment à l'instauration d'écoles bilingues espagnol-anglais. De même, les pays d'Europe de l'Est, au premier rang desquels l'Estonie, la Pologne, la

Hongrie et la Slovaquie, ont vu leur niveau d'anglais augmenter au même rythme que leur ouverture à la mondialisation.

Le retard français dans l'apprentissage de l'anglais constitue également un frein au développement des PME : ce n'est pas un hasard si les PME françaises ont davantage de difficultés que leurs concurrentes européennes à présenter un *business plan* en anglais, à diversifier leurs recrutements internationaux et à développer leurs exportations.

3. Il est possible de rattraper le niveau de nos concurrents directs

Il serait souhaitable que les entreprises prennent le relais de l'Education nationale afin de permettre à la population active d'être au moins au niveau « conversation » du TOEFL, par exemple et que 80% des cadres de moins de 40 ans atteignent un score de 750 points (niveau « négociation » du même test) dans 5 ans.

La généralisation de l'initiation à l'anglais dès la maternelle, le renouvellement de la pédagogie à l'école primaire, le développement des sections internationales et des laboratoires de langue en collège et lycée sont des pistes indispensables au sein de l'enseignement primaire et secondaires. Au niveau de l'enseignement supérieur, on peut tout à fait envisager de mettre en place un test d'anglais à l'entrée dans le supérieur afin d'évaluer le niveau des nouveaux étudiants et leur permettre de combler leur retard en deux ans, par exemple. Parallèlement, la généralisation des modules en anglais dans toutes les sections imposerait une meilleure connaissance de l'anglais.

Plus largement, les entreprises ont un rôle à jouer pour rattraper le niveau des autres pays européens :

- à travers le Medef et les Chambres de Commerce et d'Industrie, lancer une campagne d'évaluation du niveau d'anglais au sein des entreprises ;

- susciter des accords interprofessionnels selon lesquels les entreprises prendraient en charge la formation ouverte et à distance (FAOD) en anglais ;

- dans le cadre de la formation permanente, inciter les salariés à mobiliser leurs droits individuels à la formation (DIF) pour suivre des cours de mise à niveau avec évaluation annuelle afin de mesurer les progrès effectués.

Contact:

Philippe Chalon
Secrétaire général du Cercle d'outre-Manche

Tel : 0044 (0) 20 8762 8486

philippe.chalon@cerclédoutremanche.com